



MAIRIE



Compte-rendu de séance

Conseil Municipal du 29 novembre 2016

Nombre de Conseillers : en exercice : 11 présents : 9 votants : 9

L'an deux mille seize, le 29 novembre, à 10 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Daniel MANTRAND, Maire.

Présents : Daniel MANTRAND, Maire - François HERMET, 1^{er} Adjoint - Bertrand REVERSAT, 2^{ème} Adjoint - Renée CORDESSE, 3^{ème} Adjoint - Thierry CHARDAYRE - Damien ESTÉVENON - Joël PAGÈS - Isabelle VIEILLEDENT - Jacques BRÉMOND -

Absentes excusées : Viviane FEIMANDY - Géraldine VELAY

Secrétaires de séance : Renée CORDESSE, 3^{ème} Adjoint - Isabelle VIEILLEDENT.

STEP ET AMÉNAGEMENT DU VILLAGE DE CHARMALS

✚ Achat des terrains Mme Vieilledent

Dans le cadre des travaux d'aménagement de Charmals et après les relevés du géomètre, il convient de régulariser les diverses emprises.

Les surfaces relevées sont les suivantes :

- 1 336 m² pour la STEP,
- 90 m² pour l'aire de pique-nique,
- 78 m² cédés gratuitement pour la rampe d'accès aux bâtiments agricoles.

Isabelle Vieilledent étant intéressée par cette affaire est invitée à quitter la salle. Le Conseil à l'unanimité donne son accord pour l'achat des terrains à 15 € le m², dit que les frais seront à la charge de la commune et autorise le maire à signer les actes.

✚ Avenant au marché

Des travaux complémentaires ont été nécessaires (déplacement de l'aire de remplissage des citernes à eau, amélioration d'un carrefour, augmentation du nombre de places du parking, extension des réseaux secs, des réseaux d'eau potable et usée pour de nouveaux abonnés), d'où l'obligation de faire un avenant au marché d'un montant de 24 935.61 € HT.

SECTIONNAUX DES GOUTTES

Le maire informe le Conseil que Mr Clauzon a fait valoir ses droits à la retraite et qu'il y a donc lieu de procéder à la résiliation du bail SAFER qui lui avait été consenti le 1^{er} avril 2011. Ces terres seront attribuées aux exploitants agricoles de la section qui en feront la demande.

Le Conseil donne son accord.

COMMUNE NOUVELLE

Le cabinet d'études « GESTION LOCALE » qui apporte son appui pour la création de la nouvelle Com-Com, a été retenu également pour apporter son aide à la création de la commune nouvelle au 1^{er} janvier 2017. Le devis pour cette prestation s'élève à 13 260 € TTC. Une subvention de l'État de 5 525 € a été accordée, il reste donc à la charge de chacune des six communes 1 289.17 €.

Le Conseil donne son accord.

AVENANT AU CONTRAT TERRITORIAL

— un contrat territorial pour la période 2015-2017 a été signé le 12 janvier 2016 pour le territoire de la Terre de Peyre,

— compte tenu de la situation des travaux constatée en 2016 sur l'ensemble de la Com-Com (abandon d'un projet), le Département de la Lozère a proposé un avenant au contrat territorial et a délibéré favorablement en commission permanente du 10 novembre 2016 sur celui-ci. Cet avenant modifie la maquette financière initiale en faveur de notre commune. Ainsi, pour le village de Salèles, la subvention accordée passe de 30 671 € à 41 989 € pour une dépense subventionnable de 118 816 €.

TRANSPORT SCOLAIRE

Le Maire donne lecture au Conseil de la lettre de Mme la Présidente du Conseil Départemental de la Lozère indiquant que les mesures mises en place lors de l'année scolaire précédente étaient maintenues pour 2015/2016 ; les communes dans lesquelles sont domiciliés les élèves empruntant des transports scolaires journaliers et relevant de l'enseignement primaire devront participer au financement du ramassage.

L'Assemblée Municipale est invitée à se prononcer sur la continuation de ce système qui se traduit par le paiement d'une participation égale à 20 % du coût moyen départemental d'un élève transporté (1950 € pour l'année scolaire 2015/2016) soit 390 € multipliés par le nombre d'enfants transportés domiciliés dans la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve cette décision et, en conséquence, accepte de voter la quote-part communale de 2 340 €.

POINT SUR LES TRAVAUX

Une erreur s'est glissée dans le précédent compte-rendu. L'enveloppe budgétaire pour l'entretien et la réouverture de chemins est de 118 000 € TTC soit 98 000 € HT.

Un point est fait sur l'avancement des travaux des chemins. Suite aux fortes pluies de ces jours-ci, il a été constaté qu'il serait nécessaire de renforcer la couche de tout-venant. Il est décidé de demander à l'entreprise de faire la tournée des chemins avec François Hermet avant la fin des travaux.

Le filtre à sable de la STEP des Gouttes a été mis au repos. Ce filtre était totalement engorgé, sur les conseils du SATESE (Service d'Assistance Technique à l'Exploitation des Systèmes d'Épuration des eaux usées) et de l'entreprise Sévigné, celui-ci a été court-circuité pour un certain temps. D'autre part, des eaux parasites et autres désordres nécessiteront l'inspection des réseaux par un passage caméra.

Afin de ne pas perdre la garantie décennale, les entreprises ayant réalisé les travaux à l'origine ont été saisies par lettre recommandée.

Après l'assèchement du filtre, des fouilles ont été entreprises pour déterminer les causes de son dysfonctionnement afin de régler ce problème.

QUESTIONS DIVERSES

♦ **STEP des Gouttes** : Le Maire informe que, pendant les congés du personnel de la Communauté et pendant la période de pointe des vacances, il est impératif d'être très attentif au bon fonctionnement de cette station.

Pour cela, il a demandé à Thierry Chardayre, habitant le plus proche de la station d'épuration, de s'assurer de cette tâche ponctuelle.

Le Conseil donne son accord et fixe le tarif horaire à 10 € HT, à compter de ce jour.

♦ **Aménagement des villages des Salhens et de Beaugard** : Les projets à venir seront présentés par la commune nouvelle lors des prochains Contrats Territoriaux 2017-2020. En conséquence, il appartiendra à la Commune de Peyre en Aubrac d'organiser la consultation pour la recherche de la maîtrise d'œuvre. Pour le moment, notre commune s'en tient à l'avant-projet élaboré par Lozère Ingénierie.

◊ **Rénovation de l'éclairage public** : dans le cadre des économies d'énergie, la 2^e tranche de modernisation des lanternes va être mise en œuvre dans les 3 années à venir car les aides européennes ont été accordées au SDEE.

20 lanternes et 10 armoires seront remplacées pour un coût de 16 693 € HT.

Le plan de financement s'établit comme suit : FEADER 4 890.40 € ; SDEE 4 214.10 € ; reste à la charge de la commune nouvelle 7 588.50 €.

◊ **Vareilles** : une petite étude a été demandée au SDEE pour la mise en discrétion des réseaux secs du village. Au regard des premiers chiffres annoncés, le Conseil décide de poursuivre cette opération.

◊ **École Saint-Joseph** : le bâtiment n'étant plus occupé, il a été demandé au président de l'association des parents d'élèves de prendre les mesures nécessaires pour vidanger le réseau d'eau ainsi que le chauffage central.

◊ **OGEC d'Aumont** : la présidente a adressé une demande d'aide pour des travaux (garderie, isolation, peinture, etc.) réalisés à l'école privée. N'ayant plus d'école au Fau, le conseil donne son accord pour une subvention de 500 €.

◊ **Point de tri sélectif des déchets** : l'apport volontaire de carton au container du Fau ne correspond pas à la démarche de récupération. **Les cartons laissés à l'abandon au pied du container sont irrécupérables.** On demande aux habitants de déposer les papiers et cartons relativement « propres et secs ». En effet, un papier sale pourra éventuellement souiller l'ensemble du tri et s'il est mouillé, la fragilité de ces fibres le rendra impropre au recyclage. De plus, cette pollution visuelle constitue un désagrément pour tous.

◊ **Logement du RDC de l'ancienne école de Beauregard** : le locataire actuel nous a prévenus de son départ. Le logement sera donc disponible à partir du 1^{er} janvier 2017.

La séance est levée à 13 h

Rédaction : le Maire, Renée CORDESSE et Isabelle VIEILLEDENT